

BUDGET 2022



VILLE DE
NOTRE-DAME-DES
PRAIRIES



M MOT DE LA Mairesse



Le 20 décembre dernier, le conseil municipal déposait pour adoption son budget pour l'exercice financier 2022. Nous avons été heureux d'y dévoiler le maintien des taxes spéciales et des compensations au niveau de 2021, mais avons également eu à annoncer une légère majoration à la taxe foncière pour les contribuables.

Avec les défis économiques rencontrés dans la dernière année et en l'absence de la subvention provinciale allouée l'an dernier qui avait permis, entre autres, de maintenir le gel de tous les taux de taxes en 2021, cette augmentation s'avérait nécessaire. Il est aussi à noter qu'un grand pourcentage de la hausse des dépenses totales de la Ville touche celles qui nous sont imposées et qui ne sont pas compressibles, comme les services en sécurité publique.

Le conseil municipal a aussi conservé certains allègements, dont le maintien du prélèvement des taxes municipales en quatre versements qui favorise l'équilibre budgétaire des Prairiquoises et Prairiquois en répartissant les paiements sur plusieurs mois.

Les quatre dernières années ont été marquées par une phase de consolidation qui a généré une stabilité financière alors que depuis 3 ans, les taux de taxes sont demeurés les mêmes. Les quatre ans à venir seront quant à eux ponctués d'une phase de réalisation alors que de nombreux projets seront mis en action, après une longue période d'analyse et de planification, mais toujours selon la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

Découlant d'un exercice rigoureux de planification, l'exercice budgétaire démontre encore une fois les efforts déployés par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour une saine gestion financière et une considération constante pour le contribuable, malgré une situation complexe et en constant changement depuis mars 2020.

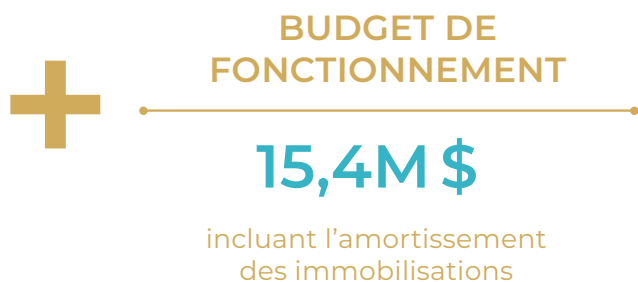
A handwritten signature in black ink that reads "Suzanne Dauphin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Suzanne Dauphin, mairesse

FAITS SAILLANTS ET ALLÈGÈMENTS



BUDGET



COMPTE DE TAXES



PRINCIPALES VARIATIONS DE DÉPENSES IMPOSÉES

SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
Ce qui représente une hausse de 5,7%

1 397 100 \$

**QUOTES-PARTS -
ORGANISMES SUPRAMUNICIPAUX**
Ce qui représente une hausse de 1,6%

1 978 100 \$

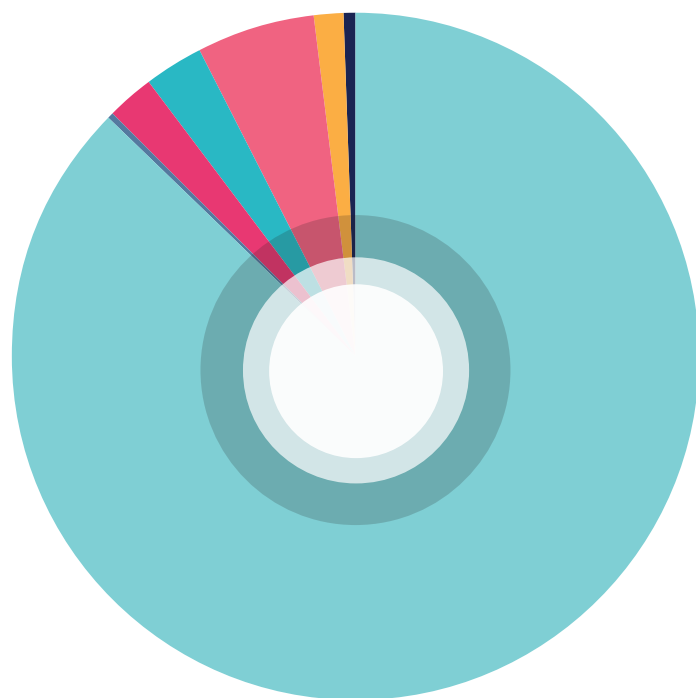
REVENUS



Le 20 décembre 2021 dernier, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté son budget annuel pour l'exercice financier 2022. Nous vous présentons le détail des prévisions budgétaires des revenus.

REVENUS	BUDGET 2022	BUDGET 2021
Taxes	12 262 000 \$	11 731 500 \$
Paiements tenant lieu de taxes	42 000 \$	39 500 \$
Transferts	334 300 \$	211 200 \$
Services rendus	375 100 \$	349 800 \$
Imposition de droits	784 100 \$	917 000 \$
Amendes, pénalités et intérêts	165 000 \$	147 000 \$
Autres revenus	76 500 \$	63 000 \$
TOTAL DES REVENUS	14 039 000 \$	13 459 000 \$

87,30 %	TAXES
0,30 %	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES
2,40 %	TRANSFERTS
2,70 %	SERVICES RENDUS
5,60 %	IMPOSITION DE DROITS
1,20 %	AMENDES, PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS
0,50 %	AUTRES REVENUS



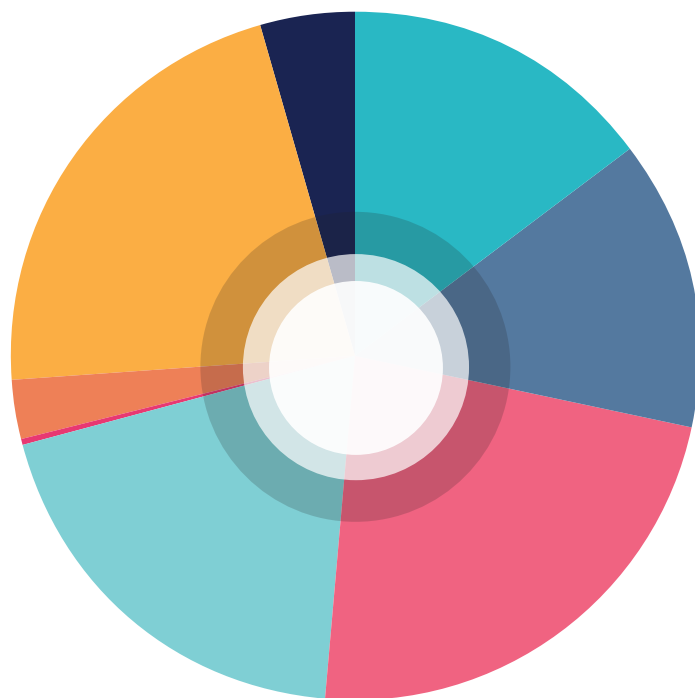
DÉPENSES



Les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement, en incluant les amortissements des immobilisations, totalisent 15 408 000 \$ et se détaillent de la façon suivante :

DÉPENSES	BUDGET 2022	BUDGET 2021
Administration générale	2 279 200 \$	2 282 500 \$
Sécurité publique	2 116 900 \$	1 943 400 \$
Transport	3 532 100 \$	3 521 700 \$
Hygiène du milieu	3 024 500 \$	3 019 500 \$
Santé et bien-être	20 400 \$	19 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	453 700 \$	423 600 \$
Loisirs et culture	3 321 700 \$	3 181 500 \$
Frais de financement	659 500 \$	710 800 \$
TOTAL DES DÉPENSES	15 408 000 \$	15 102 000 \$

14,80 %	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
13,75 %	SÉCURITÉ PUBLIQUE
22,90 %	TRANSPORT
19,60 %	HYGIÈNE DU MILIEU
0,10 %	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2,95 %	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
21,60 %	LOISIRS ET CULTURE
4,30 %	FRAIS DE FINANCEMENT



AFFECTATIONS ET ÉLÉMENTS DE CONCILIATION



AFFECTATIONS ET ÉLÉMENTS DE CONCILIATION	BUDGET 2022	BUDGET 2021
Amortissement des immobilisations	3 191 000 \$	3 168 000 \$
Remboursement de la dette	(2 596 700) \$	(2 376 900) \$
Activités d'investissement	(40 000) \$	(40 000) \$
Affectations - Surplus accumulé affecté	600 000 \$	715 500 \$
Affectations - Réserves financières et fonds réservé	214 700 \$	176 400 \$
TOTAL	1 369 000 \$	1 643 000 \$



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024



ANNÉE 2022	INVESTISSEMENTS	SUBVENTIONS	PART NDP
TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS			
Chemins, rues, trottoirs et éclairage	927 800 \$		927 800 \$
Équipements et machineries	85 000 \$	50 000 \$ 59 %	35 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
Réseaux d'eau potable	468 100 \$		468 100 \$
Réseaux d'égout	204 400 \$		204 000 \$
Réfection station de pompage Bocage et travaux reliés	100 000 \$	100 000 \$ 100 %	
LOISIRS ET CULTURE			
Patinoire réfrigérée couverte (début du projet)	2 000 000 \$	1 333 300 \$ 67 %	666 700 \$
Divers travaux d'amélioration, de réfection et leurs équipements	95 000 \$		95 000 \$
	3 880 300 \$	1 483 300 \$ 38 %	2 192 600 \$
ANNÉE 2023			
TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS			
Chemins, rues, trottoirs et éclairage	5 650 000 \$		5 650 000 \$
Rénovation et agrandissement du garage municipal	3 568 000 \$	2 319 200 \$ 65 %	1 248 800 \$
Équipements et machineries	80 000 \$		80 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
Réseaux d'eau potable	1 155 000 \$		1 155 000 \$
Réseaux d'égout	320 000 \$		320 000 \$
Réfection station de pompage Bocage et travaux reliés	2 713 000 \$	2 713 000 \$ 100 %	
LOISIRS ET CULTURE			
Patinoire réfrigérée couverte (fin du projet)	2 423 000 \$	1 615 300 \$ 67 %	807 700 \$
Parc de planches à roulettes et Parc Amable-Chalut	1 533 000 \$	888 800 \$ 58 %	644 200 \$
Piste à vagues (<i>pumptrack</i>)	300 000 \$	150 000 \$ * 50 %	150 000 \$
Réfection Carrefour Culturel	1 500 000 \$	750 000 \$ ** 50 %	750 000 \$
Divers travaux d'amélioration et de réfection	69 500 \$		69 500 \$
	19 311 500 \$	8 437 000 \$ 44 %	9 570 200 \$
ANNÉE 2024			
TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS			
Chemins, rues, trottoirs et éclairage	1 885 000 \$		1 885 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
Réseaux d'eau potable	135 000 \$		135 000 \$
Réseaux d'égout	1 302 500 \$		1 302 500 \$
LOISIRS ET CULTURE			
Divers travaux d'amélioration et de réfection	145 000 \$		145 000 \$
	3 467 500 \$		3 332 500 \$
GRAND TOTAL	26 659 300 \$	9 920 300 \$ 37 %	15 095 300 \$

* La subvention liée au projet de la piste à vagues (*pumptrack*) est en attente d'approbation.

** La réfection du Carrefour culturel est conditionnelle à l'obtention d'une subvention.

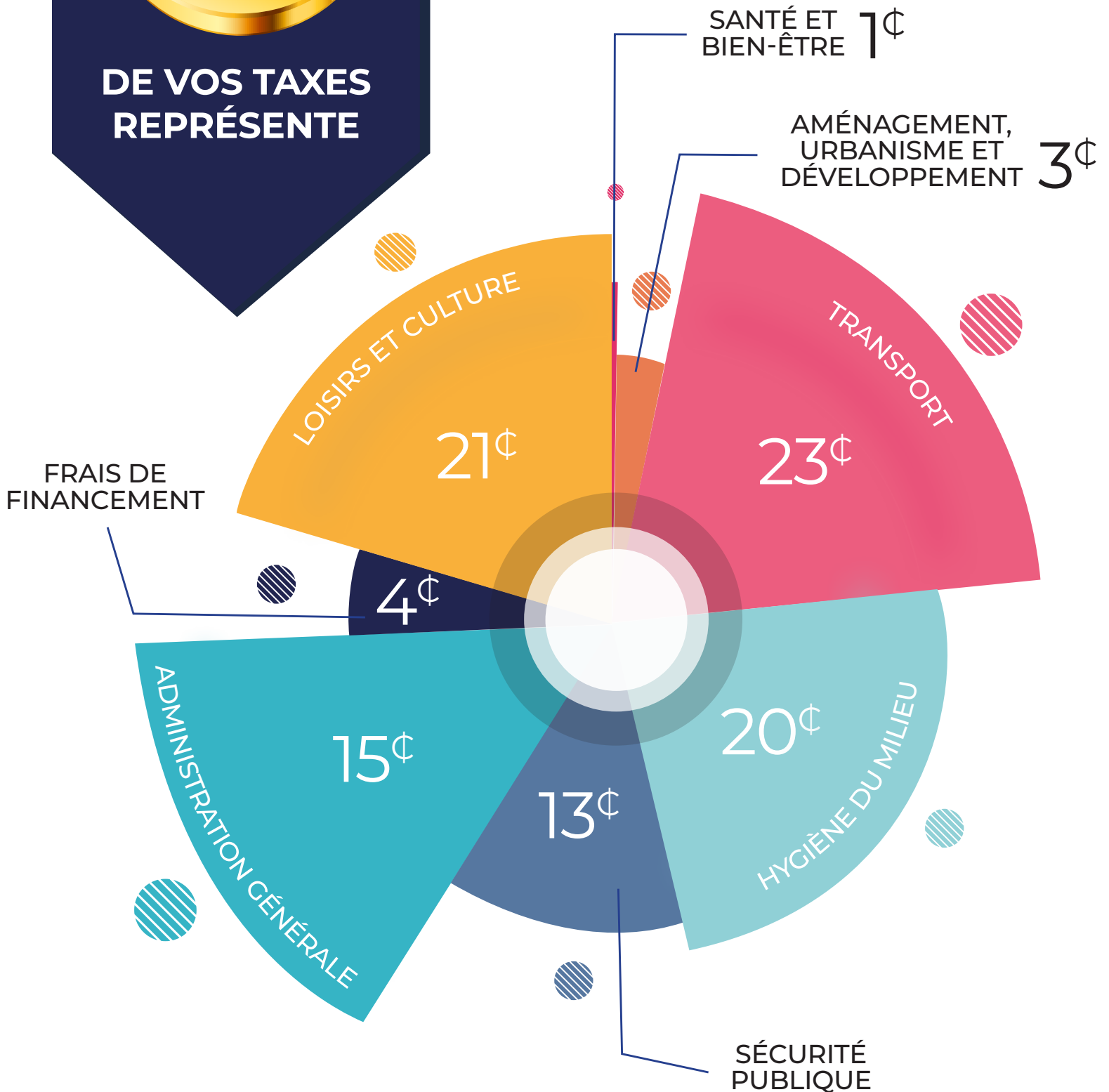
TAXATION 2022



	2022	2021
TAUX DE TAXES POUR 100 \$ D'ÉVALUATION		
TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES		
Taux de base (résidentiel)	0,629 \$	0,599 \$
Six logements et plus	0,739 \$	0,704 \$
Non résidentiels (commercial et industriel)	1,424 \$	1,356 \$
TAXES SPÉCIALES - MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES		
Taux de base (résidentiel)	0,070 \$	0,070 \$
Six logements et plus	0,082 \$	0,082 \$
Non résidentiels (commercial et industriel)	0,158 \$	0,158 \$
ENTRETIEN AQUEDUC ET ÉGOUT		
Aqueduc et égout	0,073 \$	0,073 \$
Aqueduc seulement	0,062 \$	0,062 \$
TARIFS - SERVICES MUNICIPAUX		
RÉSIDENTIEL		
Aqueduc	135 \$	135 \$
Égout	115 \$	115 \$
Ordures ménagères - 5 logements et moins	140 \$	140 \$
Ordures ménagères - 6 logements et plus	140 \$	140 \$
Ordures ménagères - 20 logements et plus	75 \$	75 \$
Ordures ménagères - Chalets	120 \$	120 \$
COMMERCIAL ET INDUSTRIEL		
Eau au compteur - Entre 275,04 et 909,22 mètres cubes	0,452 \$	0,452 \$
Eau au compteur - Plus de 909,22 mètres cubes	0,602 \$	0,602 \$
Égout	226 \$	226 \$
Ordures ménagères	140 \$	140 \$



DE VOS TAXES REPRÉSENTE



MODALITÉS DE PAIEMENT



Lorsque le total des taxes et compensations exigibles excède 300 dollars, il est possible de les payer en 4 versements égaux, en respectant les dates d'échéance inscrites sur le compte de taxes. À défaut d'acquitter un versement dans les délais prévus, seul ce versement devient alors exigible et porte intérêt, dès lors, au taux fixé par le conseil.

LES PAIEMENTS PEUVENT ÊTRE FAITS :

- par Internet
- dans une institution financière
- par la poste
- par paiement préautorisé
- directement à l'hôtel de ville

Pour plus de détails, veuillez consulter le site internet de la Ville sous la rubrique « Finances / Évaluation et taxation / Modes de paiement ».


SAUVEZ DU TEMPS ! FAITES VOTRE PAIEMENT EN LIGNE

- Évitez les files d'attentes aux points de service où il est possible d'effectuer vos paiements
- Évitez les frais reliés aux timbres et aux chèques
- Facilitez la traçabilité de vos paiements
- Assurez-vous que vos paiements seront reçus à temps



COMMENT ÇA FONCTIONNE?

- 1 Accéder au site Internet de votre institution bancaire
- 2 Choisir le fournisseur « Ville de Notre-Dame-des-Prairies » dans la catégorie « Taxes municipales »
- 3 Indiquer le numéro de référence de 17 chiffres inscrit sur votre talon de remise
- 4 S'assurer d'inscrire le bon numéro de référence

S.I.P.C. 668			No référence : 1111223333000000		TALON DE REMISE	
<small>VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES 112, BOUL. ANTONIO-BARRETT NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES (QC) J6B 1E5</small>	<small>N° facture 927A000000</small>	<small>Date facture 2019-02-01</small>	<small>Date d'échéance 2019-03-04</small>	<small>Matricule 1111-22-3333-4-000-0000</small>	<small>N° client 0009999</small>	
<small>Emplacement</small>	ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ			<small>IMPOSITION COUR.</small>	500,00	
<small>NOM, PRÉNOM NOM, PRÉNOM VOTRE ADRESSE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES QC CODE POSTAL</small>	VERSEMENT 1			<small>ARRÉRAGES</small>		
				<small>INTÉRÊTS/PENALITÉ</small>		
				<small>MONTANT DÙ</small>	500,00	
				<small>MONTANT PAYÉ</small>		
						
<small>RETOURNEZ LE TALON DE REMISE SANS ARRÊTER AVEC CHAQUE VERSEMENT</small>						